Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 31 (1983)

Artikel: La statue de Ramsès II du Musée d'art et d'histoire de Genève réexaminée

Autor: Vandersleyen, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728407

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La statue de Ramsès II du Musée d'art et d'histoire de Genève réexaminée [1]

Par Claude VANDERSLEYEN

Il existe une quantité considérable de statues portant le nom de Ramsès II [2]. Un certain nombre d'entre elles ont été indiscutablement usurpées par ce roi: les traces de remaniement sont visibles, et des incompatibilités entre l'époque qu'indique son nom et certains critères de style révèlent l'usurpation. Trois statues assises en constituent des exemples clairs: Berlin (7264), Le Caire (CG 430 et 432). Ces statues ne portent plus actuellement que des inscriptions au nom de Ramsès II [3]; Evers a pourtant magistralement démontré [4] qu'elles devaient remonter à la période qui se situe entre Sésostris Ier et Sésostris III; comme elles paraissent stylistiquement plus proches de Sésostris III, Evers en donne la paternité à Sésostris II [5]. Ces exemples ne sont pas les seuls, et Vandier [6] parle, à propos de Ramsès II, «des statues du Moyen Empire ou de la XVIIIe Dynastie que le roi a volontiers usurpées» [7]. Des soupçons pèsent donc sur bien des effigies de Ramsès II au point qu'il y a vraiment à son sujet une psychose de l'usurpation.

Naville découvrant à Bubastis le Ramsès II aujourd'hui à Genève l'avait attribué à la 13e dynastie; il en rapprochait la statue du Louvre (A 20) (de Tanis) et celle de Boston (MFA 87.111) (de Tell Nebesheh) qu'il situait également toutes deux sous la 13e dynastie [8]. La même datation a été donnée au Ramsès II debout de Turin (1381) [9]; un soupçon d'hésitation se note même pour la statue du Caire (CG 573) [10] où pourtant la coiffure – pschent sur némès – fixe au moins cette œuvre sous le Nouvel Empire [11]. Même le Ramsès II debout d'Alexandrie [12] est daté du Moyen Empire sur l'étiquette du musée, en dépit d'un accoutrement indiscutablement ramesside.

Les Ramsès II de Genève et de Boston sont des œuvres rudes et austères; elles correspondent donc à une certaine idée que l'on peut avoir de l'art du Moyen Empire; mais comme elles sont un peu négligées – celle de Boston étant même non-finie – on a suggéré de les dater de la fin du Moyen Empire, de la 13e dynastie, puisque celle-ci est considérée parfois comme une époque de décadence. La comparaison avec le célèbre Ramsès II assis, en granit noir, de Turin (1380), délicat et efféminé, confirmait l'idée que les deux statues de Genève et de Boston ne pouvaient dater de la 19e dynastie. Je reconstitue ainsi le raisonnement de Naville et d'autres.

En admettant au premier abord l'idée d'une usurpation, il faudra reconnaître que dans les deux statues citées ci-dessus la tête du roi correspond bien à celle de Ramsès II, celle qu'on retrouve dans l'ensemble des effigies de ce roi. Il semble que les observateurs n'aient pas tenu compte du fait que Ramsès II a fait mettre au goût de son temps la plupart des statues sur lesquelles il inscrivait son nom [13]; il y ajoutait un pectoral, refaisait l'uraeus et donc le devant du némès, mettait des sillons sur le cou, des trous aux lobes des oreilles et *retaillait complètement le visage*. Il est curieux qu'Evers, si attentif aux moindres détails formels, n'ait pas le moins du monde pris conscience de ce fait. Parlant du visage de Sésostris II, il écrit (§ 687): «Tandis que sur la statue de Berlin ‹7264›, il y a encore des traits de fard, ils sont déjà abandonnés sur les autres statues. La bouche est dans tous les cas très petite; elle n'a plus de bord de lèvres précis. Les yeux sont de même étonnamment petits et poussés vers l'avant. En outre, spécialement sur la statue de Vienne ‹5576›, les paupières inférieures sont déjà complètement développées. Tout à fait exceptionnel est le sillon entre la joue et le coin de la bouche, à cause duquel l'ancienne structure des joues est devenue tout à fait impossible, cette structure nouvelle pourtant ne constitue pas une trouvaille plastique équivalente. Tous ces traits montrent l'évolution vers le nouveau visage de Sésostris III». Sauf en ce qui concerne la statue de Vienne dont le visage remonte bien au Moyen Empire, ce que décrit Evers n'a rien à voir avec Sésostris III, ni même avec Sésostris II; c'est essentiellement le portrait de Ramsès II qu'on retrouve sur les statues du Caire CG 430 et 432 usurpées de Sésostris II, avec en outre – comme il se doit – deux sillons sur le cou et l'indication des trous aux lobes des oreilles. C'est le même visage qu'on retrouve sur la statue du Louvre (A 20), usurpée d'Amenhotep III [14], et c'est – bien sûr – le visage qu'on retrouve sur les Ramsès II non usurpés, par exemple la belle tête qui gît sur le sol dans le Ramesséum [15].

Venons-en à la statue de Genève. Elle a été publiée, il y a près de vingt ans, par Adriana Spallanzani; on trouvera dans cette étude [16] une description détaillée et de bonnes photographies de la statue sous tous ses aspects. Je me contenterai ici d'analyser les raisons données par l'auteur pour faire de ce Ramsès II une statue usurpée de la 13e dynastie; je crois pouvoir démontrer que c'est en fait un original de Ramsès II.

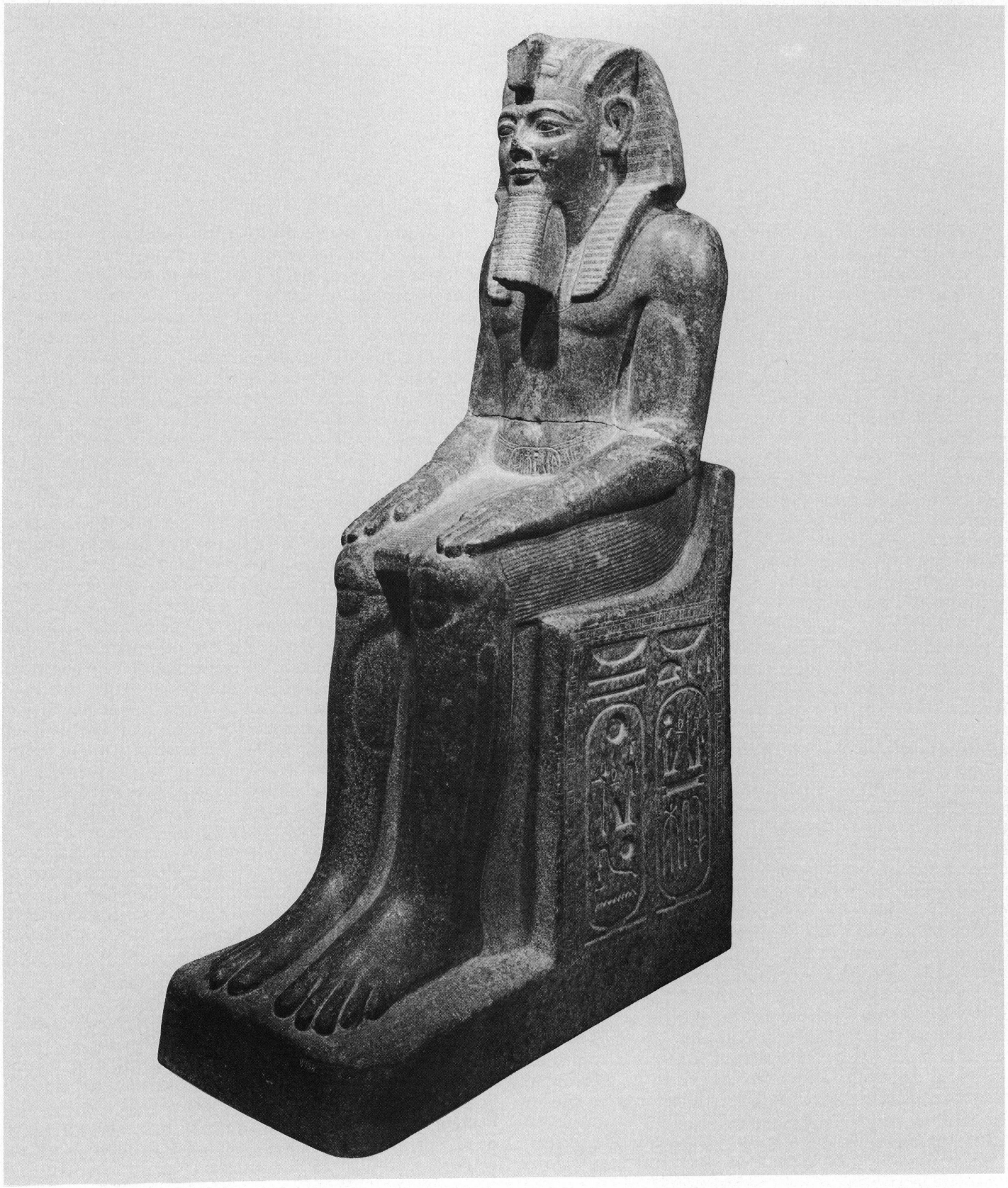

1. Ramsès II. Genève, Musée d'art et d'histoire (inv. 8934).

2. Ramsès II. Genève, Musée d'art et d'histoire (inv. 8934).

La première chose à souligner est qu'il n'y a sur cette œuvre aucune trace *visible* d'usurpation. Tous les indices proposés pour prouver cette usurpation sont des arguments du silence. Il est vrai que les flancs du trône sont légèrement concaves, que les deux faces avant, de part et d'autre des jambes, sont étroites et inégales, et même que la forme du socle en plan est trapézoïdale [17], plus large vers l'avant, comme s'il avait été réduit en même temps que le trône; on pourrait donc supposer que ce trône aurait été rétréci par ravalement des inscriptions anciennes avant que Ramsès II n'y fasse graver ses profonds hiéroglyphes. Toutefois, «il ne reste aucune trace de l'ancienne inscription», constate Adriana Spallanzani [18], et j'ajouterai qu'il est impossible de prouver qu'il y en eut jamais. La statue ne porte pas de queue de taureau et l'endroit où on l'y attendrait est rugueux; mais c'est le même dépoli que sur le devant du siège, de part et d'autre des jambes, par exemple; il n'y a pas de traces d'un vrai martelage. D'ailleurs, l'absence de queue n'est pas anormale, soit sous la 13e dynastie, soit même sous Ramsès II [19]. Les deux plis ou sillons sur le cou sont ramessides, c'est certain. Le némès paraît spécialement étroit tant la tête est grosse, mais il ne présente aucune trace de retouches, comme serait par exemple, en lumière rasante, l'apparition de fines rayures qui auraient été retaillées en larges bandes [20]. Le bandeau du némès est en retrait par rapport au front; c'est caractéristique de beaucoup de statues de Ramsès II et c'est dû au fait que ce roi avait le front fuyant et les arcades sourcillières saillantes. On pourrait citer de nombreux témoignages de cette caractéristique; un des moins attaquables sera encore la grosse tête gisant sur le sol du Ramesséum [21], où le pschent, qui est d'une pièce avec la tête, sur le némès, interdit d'emblée que l'œuvre ait pu être faite avant la 18e dynastie [22]. Sur une statue effectivement usurpée d'Amenhotep III par Ramsès II [23], on voit que le devant du némès a été considérablement entamé pour assurer cette saillie du front, car elle est indispensable à la physionomie de Ramsès II, mais le fait que pour une statue quelconque, le front soit en saillie sur le bandeau du némès n'est pas le signe évident que celui-ci a été retaillé; il faudrait des traces visibles de remaniement. Le sommet du crâne de la statue de Genève a été raboté, en effet; c'était peut-être pour y ajouter un emblème, comme la double couronne, par exemple.

Rien jusqu'ici ne nous contraint à croire à une usurpation, puisqu'aucune trace d'un état antérieur n'est décelable. On pourrait évidemment supposer – cas extrême – que les sculpteurs de Ramsès II ont retaillé une statue antérieure si complètement que plus aucune partie de la surface primitive n'ait subsisté: on ne pourrait plus parler alors d'usurpation, mais de réutilisation de matériau, ce qui serait tout autre chose, et comment le prouver?

L'examen de l'arrière de la statue n'apporte, lui non plus, aucun élément en faveur d'une usurpation. Le dos du trône est une surface plate surmontée, dans le même plan, d'un court pilier dorsal; le tout est couvert d'inscriptions de Ramsès II, sans trace décelable de rema-

niement. Les considérations d'Evers sur les dossiers de trône formant avec le pilier dorsal divers reliefs [24] et que cite Adriana Spallanzani sont donc ici sans objet.

Par contre, Evers signale que ces reliefs complexes disparaissent pour former une surface unie à partir de la seconde moitié de la 12e dynastie, pendant la 13e, et jusqu'au milieu de la 18e. La statue de Genève témoigne de la persistance de ce dos plat au moins encore pendant la 19e dynastie. Rappelons que l'étude d'Evers s'est concentrée sur le Moyen Empire, et qu'elle n'a pu être exhaustive [25]. Il est exact que «la tresse du némès se trouve à l'aplomb du pilier dorsal» [26], ce qui est caractéristique des statues de Sésostris II et de quelques statues de la 13e dynastie, comme l'écrit Evers (§ 49); mais, quand, après le règne de Sésostris II, les sculpteurs ont supprimé les épais reliefs de l'arrière du trône, ils ont dû réduire l'épaisseur du pilier dorsal et donc sa saillie par rapport à la tresse du némès, et ce critère a cessé d'être significatif.

L'uraeus de la statue de Genève est typique de Ramsès II. Evidemment, si l'on est convaincu que l'œuvre est usurpée, on peut toujours se demander – puisque l'uraeus actuel est impensable sous la 13e dynastie – quel type d'uraeus il y aurait eu avant. Mais c'est là un jeu stérile dans la mesure où aucune trace d'un état antérieur ne se décèle, ni même aucune trace d'un quelconque remaniement de l'uraeus [27]. De même, s'il est vrai que les retombées du némès ne correspondent pas à ce qu'elles auraient été sous le Moyen Empire, cela ne prouve pas qu'elles ont été modifiées, puisqu'il n'y a pas le moindre indice matériel d'une modification et qu'elles sont bien normales sur une statue de Ramsès II.

L'analyse de la physionomie n'apporte rien en faveur de l'hypothèse de l'usurpation. Comparer les statues Louvre (A 20), Boston (MFA 87.111), Genève (MAH 8934), Le Caire (CG 430 et 432) donne une assez bonne idée du visage que Ramsès II souhaitait avoir: les statues usurpées dont le visage a été refait ne se distinguent guère – en ce qui concerne la physionomie – de celles qui ont été taillées dès l'origine pour Ramsès II, et Adriana Spallanzani note les nombreuses similitudes entre la statue du Louvre et celle de Genève [28]. Il n'y a d'ailleurs pas que le visage; d'autres détails, réguliers chez Ramsès II, relient ces statues entre elles, ainsi le «signe» en forme de trident renversé, sur le haut du bras [29], qui n'est qu'une façon assez géométrisée d'indiquer la musculature du deltoïde; cette stylisation brutale caractérise aussi la façon dont est fait le modelé des jambes sur les statues de Genève et de Boston [30]. C'est précisément quand on compare, non plus les visages, mais les corps, que les disparités s'affirment entre les œuvres originales et les œuvres usurpées. Evers [31] a montré que Le Caire CG 430 et 432 sont deux statues de la 12e dynastie: tout dans le style de ces statues est de cette époque, sauf le visage et quelques détails supplémentaires comme le pectoral, les trous dans les lobes des oreilles, les sillons sur le cou, l'uraeus; de même, j'ai pu montrer [32] que Louvre A 20 était une statue d'Amenhotep III dont on avait essentiellement resculpté la tête et le torse; il est donc évident – pour le reste, et notamment les jambes – que cette statue ne sort pas du même atelier que celle de Genève [33].

La statue de Boston est assez proche de celle de Genève, «surtout dans le modelé du corps; on pourrait presque parler de statues jumelles», écrit Adriana Spallanzani [34]; elle note aussi la même disproportion entre le corps et la tête, celle-ci étant trop grosse. Petrie, qui a découvert à Tell Nebesheh la statue aujourd'hui à Boston, y voyait un travail original de Ramsès II [35]. On pourrait aussi rapprocher de la statue de Genève celle qui se trouve dans un «Jardin municipal», au Caire, près du Nil [36], et qui a aussi les traits caractéristiques de Ramsès II, aucune trace d'usurpation et une assez grosse tête pour un némès étroit, dont les ailes ont un contour convexe, comme à Genève.

Nous n'avons donc relevé dans le Ramsès II ici étudié aucune trace visible d'usurpation, même pas de ces différences de poli de la pierre entre les parties anciennes et les parties refaites. Il existe en revanche un argument assez sérieux pour confirmer qu'il n'y a pas ici d'usurpation. Les statues qui ont été retaillées pour les adapter aux traits de Ramsès II et à la mode de l'époque ont une tête trop petite par rapport au corps: c'est flagrant pour les statues Caire CG 430 et 432, Philadelphie University Museum 635, Louvre A 20 et c'est inévitable si l'on est parti d'une tête normalement proportionnée à laquelle il a fallu enlever de la matière pour l'adapter à un nouveau visage. Au contraire, les statues de Genève, de Boston et du Jardin municipal du Caire ont de grosses têtes, vraiment trop grosses pour qu'elles puissent résulter d'un remaniement.

En conclusion, il n'y a aucune raison de penser que la statue Genève MAH 8934 n'a pas été faite, dès l'origine, pour Ramsès II. Il en va d'ailleurs de même pour la statue Boston MFA 87.111 [37].

3. Ramsès II (Musée du Caire JE 67097), exposée au Jardin municipal du Caire, (Repr. avec l'autorisation du Musée).

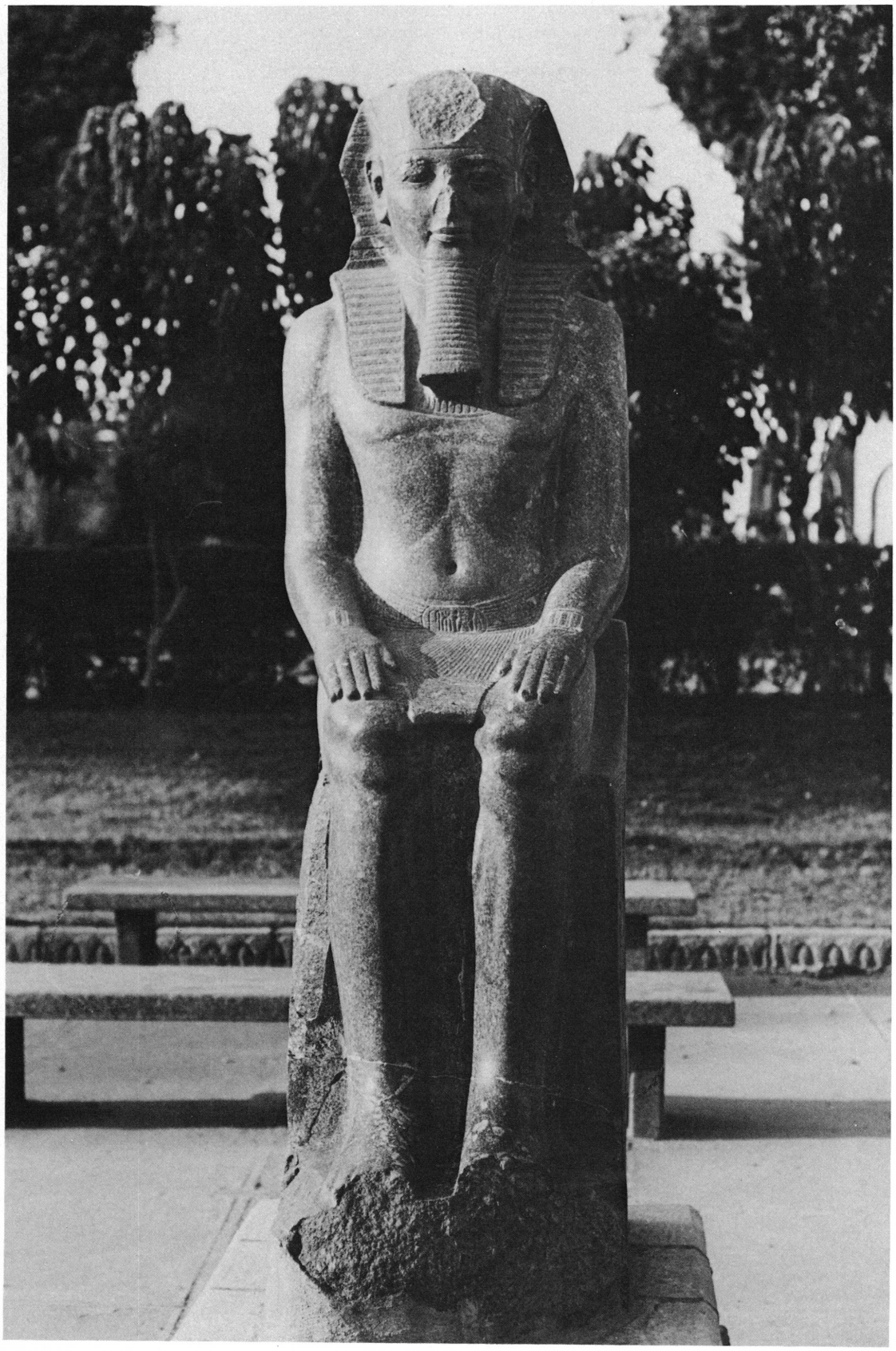

[1] Je remercie ici Mme Yvette Mottier, Conservatrice en chef du Département d'archéologie au Musée d'art et d'histoire de Genève, qui m'a permis de réétudier cette statue et de publier la présente étude.

[2] Une étude sur la statuaire de Ramsès II à partir des monuments trouvés à Tanis a été publiée par Pierre MONTET, *Les statues de Ramsès II à Tanis,* Mélanges Maspero, Orient ancien, I, 2, 1935-1938, pp. 497-508, (Mémoire de l'Institut Français d'Archéologie Orientale 66).

[3] Merneptah a de plus ajouté son nom sur celle de Berlin.

[4] H. G. EVERS, *Staat aus dem Stein,* Munich, 1929, II, §§ 676-687.

[5] Les arguments qu'emploie Evers pour attribuer avec précision ces statues à Sésostris II sont inégaux. La présence des deux Horus affrontés au-dessus du pilier dorsal de Caire CG 430 (cf. EVERS, *op. cit.*, I, pl. 68) est rapprochée dans le § 679 des pectoraux au nom de Sésostris II où deux faucons encadrent le cartouche royal. Sur le texte du § 687, cf. ci-dessus, p. 1.

[6] J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne,* III, Paris, 1958, pp. 392-3.

[7] Si Vandier donne la référence à un sphinx de la 18e dynastie (Caire CG 1197), il se contente pour les autres statues d'une note (p. 393, n. 1) précisant qu'«elles ont été mentionnées dans le chapitre consacré à la statuaire royale du Moyen Empire». Malheureusement, il les traite là comme des statues du Moyen Empire, sans spécifier si elles ont été ou non usurpées. C'est ainsi que le Ramsès II de Genève est répertorié dans l'index du Moyen Empire (p. 599) et non dans celui du Nouvel Empire.

[8] E. NAVILLE, *Bubastis,* Londres, 1891 (Egypt Exploration Society, Excavation Memoir VIII), pp. 14-16.

[9] Date publiée pour la première fois à ma connaissance par G. FARINA, *Il regio Museo di Antichità di Torino* (Itinerari dei Musei e Monumenti d'Italia), Rome, 1931, p. 9, n° 1: «Statua di un Faraone della XIII dinastia, circa il 1750 a.e.v., usurpata poi dal Faraone Ramessèse II»; cette idée a été reprise dans tous les guides postérieurs du Musée de Turin. Cf. VANDIER, *op. cit.,* p. 217 et index du Moyen Empire, p. 610.

[10] VANDIER, *op. cit.,* p. 395 et n. 5.

[11] Cf. ci-après, n. 22.

[12] Inv. 359 = VANDIER, *op. cit.,* p. 612, Alexandrie, n° 1.

[13] Ce type de remaniement avait été suggéré par MONTET, *loc. cit.,* pp. 500-501.

[14] Cf. C. VANDERSLEYEN, *Sur quelques statues usurpées par Rāmsès II (British Museum 61 et Louvre A 20)*, Acts of the 1st Congres of Egyptology, Berlin, 1979 (Schriften zur Geschichte und Kultur des alten Orients 14), pp. 667-668.

[15] PORTER and MOSS, *Topographical Bibliography*, II. *Theban Temples*, Oxford, 1972, p. 437 (12); VANDIER, *op. cit.*, p. 642.

[16] Adriana SPALLANZANI, *La statue de Ramsès II du Musée de Genève (MAH 8934)*, dans: *Genava*, n. s., t. XII, 1964, pp. 27-45.

[17] Cette observation m'a été communiquée par M. J.L. Chappaz, que je remercie ici.

[18] *Loc. cit.*, p. 28.

[19] EVERS, *op. cit.*, § 298. La statue Boston MFA 87.111 n'a pas non plus de queue. Cf. aussi une statue de Ramsès II, assez semblable d'ailleurs à celle de Genève et qui se trouve au Caire dans le Jardin Municipal où se dresse aussi un obélisque de Tanis, sur la rive est de Gézira, un peu au nord du pont de Qasr el-Nil; ce Ramsès II n'a pas de queue de taureau et ne présente nulle trace d'usurpation; sur cette statue, cf. ci-après note 36.

[20] Ces traces sont très visibles sur la statue Louvre (A 20), cf. VANDERSLEYEN, *loc. cit.*, pl XCI, fig. 5.

[21] Cf. note 15 ci-dessus.

[22] A ma connaissance, la plus ancienne statue portant pschent sur némès est une statue d'Amenhotep III, New York MMA 22.5.2.

[23] Louvre A 20, cf. VANDERSLEYEN, *loc. cit.*

[24] EVERS, *op. cit.*, §§ 356-357; les figures 9 et 10 de l'article d'A. Spallanzani reproduisent les dessins d'Evers.

[25] Notons que la statue Louvre A 20 – original d'Amenhotep III usurpé par Ramsès II – a également une surface plate au dos du trône, contrairement à ce que pourrait faire penser la remarque d'Adriana Spallanzani (p. 35).

[26] SPALLANZANI, *op. cit.*, p. 30.

[27] A. Spallanzani écrit (p. 31): «Si l'abrasion totale du crâne ne nous permet pas de déterminer laquelle (des trois formes antérieures d'uraeus avait été utilisée), elle montre clairement que l'*uraeus* porté par ce pharaon n'était plus à la mode sous la XIXe dynastie»; il faudrait pourtant d'abord prouver que l'abrasion du crâne était destinée à effacer l'uraeus, ce dont il n'y a pas le moindre indice.

[28] *Loc. cit.*, pp. 34-35.

[29] Les exemples en sont relevés par MONTET, *loc. cit.*, p. 506.

[30] Cf. d'autres exemples de Ramsès II dans MONTET.

[31] Cf. n. 4 ci-dessus.

[32] Cf. n. 14 ci-dessus.

[33] Cf. SPALLANZANI, *loc. cit.*, p. 38.

[34] *Ibidem.*

[35] PETRIE, *Tanis II. Tell Defenneh and Tell Nebesheh*, Londres, 1888 (Egypt Exploration Society. Excavation memoir IV), p. 10.

[36] Statue trouvée en 1933 par Pierre Montet dans le temple d'Anta, à Tanis. Mission Montet Bd 16 = Caire JE 67097, cf. MONTET, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg* XII, 1 (nov. 1933), p. 8; *Kêmi* 5 (1935), pp. 17-18; *Mélanges Maspero* I, 2, pp. 502-505; *Tanis* (1942), p. 194; *Les énigmes de Tanis* (Paris, 1952), p. 72. Sur le transfert de la statue dans le Jardin municipal, dit «Jardin de Ramsès II» au Caire, cf. J. YOYOTTE, *CRAIBL* 1965 (1966), p. 398, n. 3; J. LECLANT, *Orientalia* 30 (1961), pp. 99, 88; 31 (1961), p. 198. Je dois la totalité de ces informations à J. Yoyotte directeur de la Mission Montet de Tanis, que je remercie vivement. Ce dernier, ainsi que M. Mohammed Saleh, Conservateur en chef du Musée du Caire dont dépend cette statue, m'ont autorisé à en publier la photographie; qu'ils en soient ici remerciés.

[37] Le cas de la statue de Turin (1381) est plus délicat: malgré la grosse tête, certains détails, bien visibles, sont insolites à l'époque ramesside, comme le poli, l'uraeus, les fines rayures sur les retombées du némès. Il se pourrait que seul le devant du visage ait été retouché. Il s'agit probablement d'une statue de la 18e dynastie, comme l'indique notamment l'arc des rayures du némès sur les tempes.

Crédit photographique:

Musée d'art et d'histoire, Yves Siza, Genève: fig. 1, 2
Claude Vandersleyen, Bruxelles: fig. 3